

L'objectif est l'e-ticketing

25.02.2013

D'un coup d'oeil

economiesuisse soutient les efforts déployés par l'Union des transports publics (UTP) pour simplifier l'accès aux transports publics via l'introduction d'une carte ad hoc. L'objectif est la mise en place d'un système d'e-ticketing permettant de pratiquer des tarifs flexibles et accroissant l'efficacité des transports.

La branche des transports publics entend introduire la carte électronique début 2015. Dans un premier temps, elle ne sera disponible que pour les clients titulaires d'un abonnement général, d'un abonnement demi-tarif ou d'un abonnement régional. Les données enregistrées sur la carte à puce seront les données personnelles de l'utilisateur et le titre de transport. Ainsi, les voyageurs qui détiennent un abonnement demi-tarif et un abonnement de transport public régional pourront charger leurs billets sur la carte sans devoir imprimer une version papier. Cela simplifiera l'accès au système de transports publics. Rien ne change en revanche pour les titulaires d'un abonnement général.

Un système d'e-ticketing crée aussi les conditions pour l'introduction d'un système tarifaire flexible et efficace, qui respecte davantage le principe de causalité. L'idée est que chaque déplacement soit facturé directement en fonction du trajet et de l'heure du jour. Les voyageurs qui prendront le train hors des heures de pointe bénéficieront de prix plus avantageux. Grâce à des incitations tarifaires, un système d'e-ticketing axé sur la demande contribuera à mieux répartir les flux de voyageurs dans la journée.

Les conséquences pour le rail sont positives : il sera possible de réduire les goulets d'étranglement et un accroissement du taux d'occupation moyen des trains – de tout juste 30 % actuellement pour le trafic interurbain – contribuera à réduire les investissements nécessaires pour le développement du trafic ferroviaire. Cette évolution et modernisation des transports publics accroîtra aussi leur efficacité. Cela semble plus nécessaire que jamais face aux dérives en cours dans le cadre du projet d'aménagement du rail FAIF.